



Syndicat des Personnels Administratifs
des Services Extérieurs de l'Éducation Nationale

Section Académique de Grenoble

U. D. FO – 32 avenue de l'Europe - 38030 Grenoble Cedex 02

Email : fo.spaseen.grenoble@gmail.com Site : spaseenfo-grenoble.fr

BULLETIN D'ADHESION 2019

Nom et Prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tel fixe : _____ Tel portable : _____ Date de naissance : _____

Affectation : _____

Adresse mail où vous souhaitez recevoir les messages du syndicat : _____

Tel professionnel : _____

Corps et Grade : _____ Echelon : _____ Quotité : _____

Date d'adhésion (pour les nouveaux adhérents) : _____ Signature : _____



Crédit d'impôt :

La cotisation syndicale donne droit à un crédit d'impôts.
Ainsi, vous récupérez 66% de votre cotisation que vous soyez
imposable ou non (sauf si vous déclarez aux frais réels).

Pour une cotisation d'un montant de 150€ vous bénéficiez
d'un crédit d'impôts de 99€.

La cotisation annuelle revient donc à 51€.

**Une cotisation représente une heure de travail
mensuel, hors primes.**

Mon adhésion me protège !

En adhérant au SPASEEN-FO, j'adhère à la
confédération Force Ouvrière et à la Fédération de
l'Enseignement et de la Culture, la FNEC FP-FO.

J'adhère aussi à la FGF-FO, 1^{ère} organisation syndicale
dans la Fonction publique de l'Etat.

Je bénéficie du contrat MACIF qui protège des risques
professionnels et de l'AFOC, association Force
Ouvrière des Consommateurs.

Une adhésion c'est une carte et des timbres.

Les collègues à temps partiel adhèrent au prorata de leur quotité de temps de travail, en multipliant le timbre mensuel par cette quotité et en ajoutant la carte dans son intégralité.

Exemple de calcul pour un SAENES Classe normale 6eme échelon, indice 379 à 80% :

Timbre mensuel : $379/31 = 12,22€ \times 0,8 = 9,77€$. Cotisation annuelle : $9,77€ \times 12 + \text{la carte } 10 € = 127,24€$.

Les Retraités : une cotisation unique de 75€.

Les contractuels CDI : 135€ / Les contractuels CDD : 120€ / Les contractuels contrat aidés : 60€

Calculer votre timbre mensuel :

Indice	÷	Coefficient 2019	×	Quotité de travail 100%, 80%, etc	=	Prix d'un timbre mensuel
		31		%		

Calculer votre cotisation :

Prix d'un timbre X nombre de mois	+	Carte 2019	=	Votre cotisation
×		10 €		

Chèques à libeller au nom du SPASEEN-FO.

Vous pouvez régler votre adhésion en une ou plusieurs fois (préciser au dos de chaque chèque la date d'encaissement).
Si vous souhaitez régler votre adhésion par virement bancaire, merci de nous contacter par mail (fo.spaseen.grenoble@gmail.com).